Catherine LOUVEAU
L'histoire du sport féminin de 1850 à 1950 / Partie 1

« **Naissance du sport moderne**

Le sport émerge en occident dans un contexte d'industrialisation massive. Apparaissent alors un monde ouvrier incluant femmes et enfants et une bourgeoisie des affaires et de la finance très majoritairement masculine. Au sein de cette « classe de loisir » les « femmes de sport » sont peu nombreuses ; cultivées, aristocrates ou bourgeoises, elles s'adonnent à l'escrime, au tennis, à l'équitation, au golf voire à la gymnastique dans des lieux fermés. La bicyclette, dont l'américaine Susan B.Anthony vante les mérites à la fin du XIXe siècle, déclenche alors beaucoup d'opposition et de « craintes » s'agissant du corps des femmes...à fortiori car elles portent la « culotte ».

Les inégalités observées sont liées aux représentations et aux normes du « masculin » et du « féminin » car le sport est partie prenante des cultures et des rapports sociaux existants entre les sexes dans la famille, le monde social, les formes de travail, le rapport aux espaces.... Ces normes varient selon les milieux sociaux et les époques.

De la gymnastique !

Dès le 19e siècle on interroge la compatibilité entre pratique du sport et féminité. Les interdits s'enracinent dans ce que l'on nomme la nature des femmes : procréer et séduire.
Ce sont la gymnastique, des exercices de culture physique spécifiques qui sont alors préconisés, au plus une pratique physique peu intense qu'on tolère ou recommande pour elles.

À la suite du désastre de la guerre franco-allemande de 1870, la 3e République se donne pour objectif de réaliser l'unité de la communauté nationale et de « fortifier la patrie ». Une mission qui sera confiée à « l'école laïque » ainsi qu'à l'armée. Alors que la Loi Falloux rend obligatoire, en 1850, la création d'une école de filles dans toute commune de plus de 800 habitants, celle de 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire en précise le contenu. Si la gymnastique figure parmi les matières enseignées aux filles et aux garçons s'ajoutent pour ces derniers les exercices militaires et pour les filles, les travaux à l'aiguille.

Éducation physique utilitaire et sport « atténué »

L'éducation physique, pour celles qu'on désigne comme « le sexe faible », fait l'objet d'un consensus social et médical explicite. Les femmes ne peuvent espérer s'exercer aux appareils « fatigants, dangereux ou impropres ». Leur gymnastique se pratique « tête haute, jambes en bas et fermées ». Mouvements simples et activités dans lesquelles elles doivent « privilégier la grâce et l'esthétique ». Seule une pratique sportive « atténuée », éloignée de la compétition est tolérée, car

« l'exhibition ne convient pas aux femmes » déclare Pierre de Coubertin à une époque où la morale chrétienne est très prégnante.

Sur ces bases, se créent, au début du 20e siècle et sous l'égide de dirigeants masculins, les premières sociétés de gymnastique féminine. Elles se regroupent en 1912 au sein de l'Union Française des Sociétés de Gymnastique Féminine (UFSGF). On les veut « vigoureuses », c'est une exigence de la maternité » écrira en 1922 le Docteur Boigey dans son Manuel scientifique d'éducation physique. Les femmes doivent être de bonnes épouses et mères, un modèle de douceur et de beauté. Cette figure de la féminité sera, durant la première moitié du 20e siècle, le seul modèle socialement acceptable.

Les premières sociétés et clubs organisateurs de sports et de compétitions pour les femmes, de course à pied, saut en hauteur, sports collectifs, natation sont majoritairement créés durant et après la 1ère guerre Mondiale.
Durant les décennies 1910 et 1920, l'organisation des activités sportives féminines doit beaucoup à Alice Milliat. Pour avoir séjourné en Angleterre dès l'âge de 20 ans elle découvre le sport, son organisation et constate le retard français. Elle se passionne pour l'aviron et le football. Devenue veuve, sans enfant et économiquement indépendante, peu de temps après son retour en France on comprend mieux le parcours atypique qui la caractérise à cette époque.

Parce que les jeunes femmes qui courent, lancent le poids, font du vélo, jouent au football, dérogent à ces assignations de féminité, le sport organisé ne les accepte pas, a fortiori en compétition.
Alice Milliat bouscule les lignes. En 1915 elle devient présidente du jeune « Fémina-

Sport » qui s'est ouvert en 1911 à Paris, Elle organise, cette même année, le 1er championnat de France féminin d'athlétisme. Elle co-fonde en 1917 la Fédération des sociétés sportives féminines de France (FSFSF) dont elle se fait élire présidente à l'unanimité en 1919.

Après la 1ère guerre mondiale, le rôle accru des femmes dans le monde du travail s'accompagne d'une volonté de liberté nouvelle dans la sphère des loisirs. La gamme des sports dont elles s'emparent s'élargit, même si les pratiquantes demeurent en très faibles effectifs.

Du sport... Pour quelques-unes

A cette période considérée - à tort - comme un moment de « libération des femmes », leur pratique sportive se diversifie sans toutefois se démocratiser. Elle concerne un public cultivé, diplômé rejoint peu à peu par des employées.
Elles pratiquent désormais l'athlétisme, le cross et des sports collectifs comme le football, le basket-ball, importé des Etats-Unis pendant la guerre, la barrette (adaptée du rugby), le hand-ball ou encore le hockey. Cette ouverture des possibles dans les années 20 est un progrès... hélas peu soutenu. Pour des questions à la fois de moyens et soi-disant de moralité, nombre de sections de football et de rugby vont disparaitre... les acquis vont s'avérer réversibles...

Il y a bien sûr des exceptions, surtout quand l'image reste conforme à l'acceptable. C'est le cas de la joueuse de tennis, Suzanne Lenglen dite « la Divine ». Durant une carrière internationale exceptionnelle couronnée de victoires dans les années 20, elle opère des changements dans le tennis. Elle révolutionne la tenue vestimentaire des joueuses, portant des jupes à la limite des mollets et surtout des hauts laissant ses bras nus.

Mais il faut bien admettre que le sport ne s'est pas popularisé parmi les femmes. Moins de 30 000 femmes sont décomptées dans les sociétés sportives durant les

années 20 alors que plus de 7 millions sont professionnellement actives, majoritairement dans les champs, les usines, la domesticité, le commerce. Cette visée d'un sport pour toutes est une intention pour beaucoup, dont Alice Milliat et des dirigeants du sport ouvrier, mais aussi un vœu pieux. Il n'y a pas de pratique sportive massivement répandue parmi les femmes durant toute la première moitié du vingtième siècle ! De plus, le noyau dur des sportives, a fortiori compétitrices, est principalement le fait de femmes instruites et actives.

Le combat international

Le sport des femmes va s'organiser et se structurer au plan international après la Grande Guerre. Sur ce plan, s'engage un combat entre Pierre de Coubertin, fondateur des JO modernes, fermement opposé à la participation des femmes à toute compétition sportive en public et Alice Milliat qui militait pour leur entrée officielle dans le programme olympique.

Coubertin considère que le sport est un espace de construction de la virilité. Sa célèbre phrase affirmant que le rôle des femmes devrait être surtout «de couronner les vainqueurs », reflète parfaitement la pensée sociale dominante de l'époque. Pensée qui persiste encore aujourd'hui dans certains milieux considérant que certains sports « ne sont pas faits pour elles ».

Phrase prononcée en 1935 : « Je n'approuve pas personnellement la participation des femmes à des concours publics, ce qui ne signifie nullement qu'elles doivent s'abstenir de pratiquer un grand nombre de sports mais sans se donner en spectacle. Aux Jeux Olympiques leur rôle devrait être surtout de couronner les vainqueurs ».

Si aucune femme n'a participé à la première édition des Jeux Olympiques (1896 – Athènes), elles ont eu progressivement accès, mais en très petit nombre, aux sports qualifiés d'élégants durant les 5 éditions suivantes (Tennis, golf, natation, escrime, tir à l'arc, patinage).

Face au refus du CIO d'ouvrir le programme olympique à d'autres sports, notamment l'athlétisme, Alice Milliat devenue présidente de la Fédération Sportive Féminine Internationale (FSFI), organise en 1922, les 1ers « Jeux mondiaux féminins » au stade Pershing à Paris. 77 athlètes issues de 5 pays vont participer à cette première. Organisés tous les 4 ans, ceux-ci vont connaitre en 4 éditions un succès grandissant dans le monde jusqu'en 1934.

1928 : Un 800 mètres qui coûte cher aux athlètes féminines

Aux JO de 1928, (P. de Coubertin n'est plus président du CIO), les femmes sont pour la première fois « admises » en athlétisme, pour 5 épreuves : le 100m, le 4X100m, le saut en hauteur, le lancer du disque, le 800m. Mais l'arrivée de cette course fait l'objet d'une campagne de désinformation de la part de la presse internationale qui rapporte que « des femmes s'effondrent, épuisées », « Ce n'était pas beau à voir ». Des propos qui longtemps après seront remis en cause grâce aux vidéos de la course. Mais cette opinion est alors partagée par beaucoup. Par une mesure qu'il faut bien qualifier de discriminatoire, le 800 m sera supprimé de toutes les olympiades suivantes pour les femmes, pour ne réapparaître qu'en 1960 à Rome !

L'IAAF (fédération sportive internationale chargée de régir les fédérations nationales d'athlétisme et d'organiser les compétitions internationales mondiales)

a donc permis l'entrée des femmes aux JO de 1928 à Amsterdam, mais seulement pour cinq épreuves athlétiques contre 13 épreuves aux Jeux Mondiaux. Elle fait ensuite pression afin que ceux-ci ne connaissent jamais de 5e édition. Dans l'entre-deux guerres, l'IAAF a en effet durci le ton quant à la suite à donner à ces Jeux Mondiaux et aux épreuves féminines en athlétisme. À la suite de la décision unilatérale d'annuler les Jeux féminins prévus en 1938, Alice Milliat prononce la dissolution de la FSFI en 1935. Alors qu'ils connaissent un succès grandissant dans le monde depuis le début des années 20, les Jeux Mondiaux féminins disparaissent... sous le poids des fédérations masculines et plus encore, du régime politique qui va s'installer en France.

L'admission progressive des femmes aux disciplines de l'athlétisme illustre parfaitement le traitement inégalitaire femmes/hommes dans le sport olympique. Aux JO de 2000, dans cette discipline, 21 épreuves seront ouvertes aux femmes et aux hommes. Pour les hommes 20 ont été ouvertes avant la seconde guerre mondiale, pour les femmes, seulement 7. A ces mêmes JO, en 2000, le saut à la perche et le lancer de marteau sont pour la 1ère fois des disciplines olympiques pour les femmes. De 1896 à 2000... = un siècle pour une égalité de participation aux épreuves olympiques en athlétisme...

Vichy – la régression

L'installation du régime de Vichy en 1940 va bouleverser les possibilités de pratiques physiques et sportives pour les filles et les femmes. L'ancien joueur de Tennis Jean Borotra devient Commissaire général à l'éducation physique et aux sports du gouvernement de Pétain. En décembre 1940, il inscrit dans la Charte des sports, les principes de l'organisation et du contrôle de l'éducation physique et du sport. Celle-ci rend obligatoire l'affiliation des associations sportives à une fédération reconnue par l'État. A ses côtés, Marie-Thérèse Eyquem, promotrice historique des bienfaits de la pratique physique pour les femmes est nommée Directrice des sports féminins. On assiste à un vrai paradoxe : alors qu'elle se dit favorable aux femmes dans l'encadrement, elle oblige, avec le soutien de médecins, la non mixité des entrainements (sauf pour le tennis, le patinage et le

ski) et elle impose aux associations féminines qui fonctionnaient en autonomie de rentrer dans le giron des clubs masculins.

Cette fusion n'est pas seulement organisationnelle et administrative, elle est idéologique. MT Eyquem veut faire disparaitre certains types de sportives dont la footballeuse et la joueuse de rugby qui sont des « excès », de mauvais exemples. Elle reprend le discours du siècle passé, la sportive « travaille pour acquérir la santé, l'adresse, la résistance, la force et la grâce », elle se prépare à la maternité. « C'est pendant l'adolescence que les femmes et les mères, gardiennes des foyers et de la race, doivent se préparer à leur mission » MT Eyquem.

La femme ne « se donne pas en spectacle », la pratique en terrains ouverts va donc lui être interdite tout comme les sports de combat (boxe, lutte), les courses à pied et cyclistes, les « acrobaties » ... et plus généralement les activités amenant à grimper, sauter, porter.

Ce n'est que durant la seconde moitié du 20e siècle que la pratique d'une activité physique ou sportive (APS) se répandra en grand nombre parmi les femmes. »